

Dispositif de prise en charge d'APA en Normandie : Initier et Maintenir une Activité Physique Adaptée avec un Cancer (IMAPAC)



C. Frandemiche¹, O. Rigal², A. Desvergee³, M. Roudesli⁴, C. Delcambre⁵, P. Leconte⁶,
B. Burel⁷, M. Brannelec⁸, S. Guérante⁹, A. Daireaux⁹, X. Blaizot¹



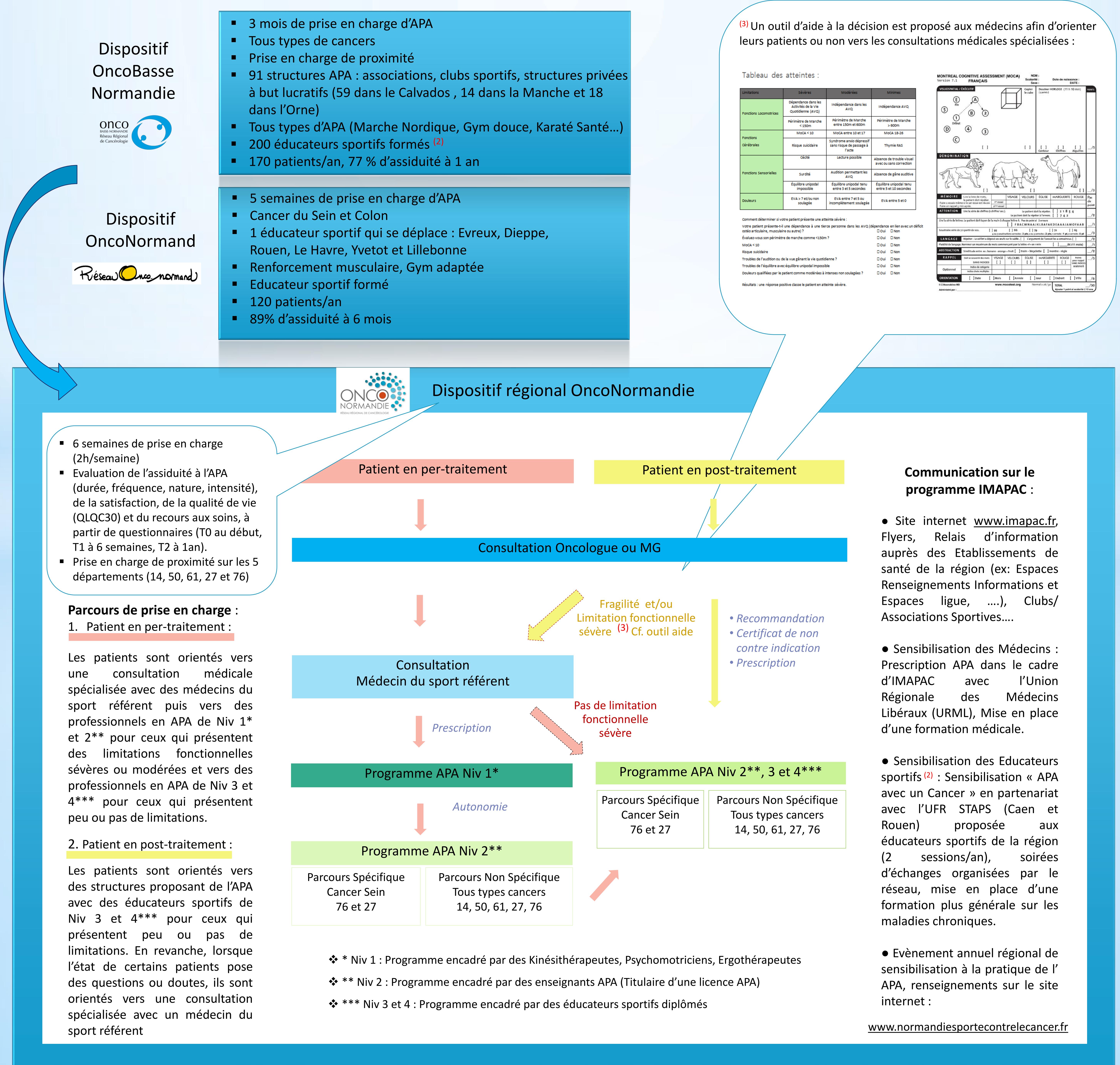
¹ Réseau OncoNormandie - Antenne Caen ; ² Centre de lutte contre le cancer Henri Becquerel, Rouen ; ³ Centre Hospitalier Universitaire, Caen Normandie ; ⁴ Institut Régional de Médecine du Sport, Rouen ; ⁵ Centre de lutte contre le cancer François Baclesse, Caen ; ⁶ UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Caen ; ⁷ Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie ; ⁸ Agence Régionale de Santé de Normandie ; ⁹ Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie

L'Activité Physique (AP) est définie comme « tout mouvement corporel produit par la contraction des muscles squelettiques entraînant une augmentation de la dépense énergétique par rapport à la dépense énergétique de repos ». Les bienfaits de l'activité physique adaptée (APA) en cancérologie sont encore trop peu communiqués. Ces bénéfices sont pourtant essentiels pour les patients atteints d'un cancer et permettent d'améliorer leur qualité de vie pendant et après les traitements. En effet, la réalisation d'une activité physique régulière, quel que soit l'âge et l'état de santé, présente de nombreux bienfaits chez les patients atteints de cancer, comme l'amélioration symptomatique :

- De la fatigue globale,
- De la qualité de vie,
- De l'état psychologique et émotionnel (stress, anxiété...),
- De l'observance aux traitements (effets secondaires...),
- Diminution du risque de rechute jusqu'à 50% selon le type cancer.

Pour aider les patients à initier ou à maintenir une APA, nous proposons un dispositif régional de prise en charge d'APA reposant sur les dispositifs des réseaux OncoBasseNormandie et OncoNormand selon 2 parcours prenant en compte notamment le décret (1) de prescription de l'APA.

(1) Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.



Afin de déployer et pérenniser cette politique de santé, nous travaillons en concertation avec l'Agence Régionale de Santé de Normandie, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les régimes d'assurance maladies et les mutuelles, des communautés de communes, et agglomérations.



Avec le soutien institutionnel de :

